



LE PRÊT D'HONNEUR IPA

Le prêt d'honneur est un prêt personnel à taux 0 octroyé au(x) dirigeant(s) d'entreprise. Celui-ci peut être sollicité dans le cadre d'un projet de création ex-nihilo, de reprise ou de croissance d'activité, avant ou après l'immatriculation de l'entreprise et vient renforcer les fonds propres du chef d'entreprise.

Prêt création : pour les entreprises en création ou pour lesquelles le premier exercice comptable n'est pas encore clôturé, au moment du dépôt du dossier.

Prêt reprise : rachat de fonds de commerce ou de parts sociales (rachat soit total uniquement). Ce prêt est accordé au moment de la reprise ou durant le premier exercice comptable.

Prêt croissance : prêt destiné au(x) dirigeant(s) d'une entreprise connaissant une croissance d'activité (évolution de chiffre d'affaires) significative liée à un évènement concret (diversification d'activité, nouveaux produits, nouveaux marchés, lancement à l'export...). L'entreprise doit justifier d'un cofinancement bancaire et prévoir a minima une embauche.

POUR QUI ?

- Entreprises sous statut commercial (EI, EURL, EIRL, SARL, SASU, SA, SAS, SNC, SELARL, SCIC, SCOP...)
- Auto-entrepreneurs
- Exercer le **contrôle effectif** de la société (être majoritaire)
- Activités à **caractère économique**, y compris les projets de franchise (sauf activités de débits de boissons exclusifs, de marchands de biens et d'intermédiation financière)
- Siège social de l'entreprise domicilié sur le **Pays d'Aix**

POUR QUOI ?

- Ce prêt finance tous les besoins mais vient en complément de **cofinancements bancaires** (locaux et matériels), ainsi il complète les besoins liés à la **trésorerie** (stock, fonds de roulement, trésorerie au démarrage) et communication.
- L'obtention d'un prêt IPA consolide le **plan de financement** et rassure les partenaires bancaires.
- Montant du prêt : de **3 000 € à 8 000 € par projet**.
- Pour les prêts reprise et croissance, le montant peut être porté **exceptionnellement à 30 000 et 15 000 €** en fonction de la structuration du projet (embauches, cofinancements, apports...).

COMMENT ?

- Prêt à **taux 0**
- **Sans garantie**
- **Sans frais de dossier**
- Durée de remboursement : **50 mois maximum** et pas de différé
- **Pas de mensualité minimum.**